

**Résidence Autonomie  
Henri-Clérisse**

2 - 4, rue Henri-Clérisse  
78200 mantes-la-Jolie  
**01 30 33 33 22**

**Numéros utiles**

Service Seniors :  
**01 34 78 86 19** ou **81 19**  
Service.seniors@manteslajolie.fr

Gardiens de la résidence :  
**01 30 33 33 22**  
(astreinte : 06 14 82 29 49).

VILLE DE  
**MANTES  
LA JOLIE**

     
**manteslajolie.fr**

 **Mantes  
La Jolie**



LIVRET D'ACCUEIL

**RESIDENCE  
AUTONOMIE**

*Henri-Clérisse*

VILLE DE  
**MANTES  
LA JOLIE**

     
**manteslajolie.fr**

 **Mantes  
La Jolie**

LIVRET D'ACCUEIL  
**RESIDENCE  
AUTONOMIE**

*Henri-Clérisse*

**Une  
retraite  
active**

**édito**

Chères Mantaises, Chers Mantais,

Nous tenions à vous souhaiter la bienvenue au sein de cet établissement géré par la Ville. Ce livret a pour objectif de vous présenter la Résidence Autonomie Clérisse que vous venez de rejoindre, son fonctionnement et ses services.

De nombreuses activités et animations vous y sont proposées. Nous espérons qu'elles répondront à vos besoins et à vos goûts. Soucieux d'adapter constamment cette offre, nous avons mis en place le Conseil des résidents. Nous vous invitons à y participer car il représente l'opportunité de faire le point des services et de les faire évoluer.

Dans ce livret, vous trouverez également un panorama de la commune, afin de vous aider à profiter des services de proximité de la Ville de Mantes-la-Jolie.

En espérant vous rencontrer à l'occasion des nombreux rendez-vous seniors qui jalonnent traditionnellement l'année, nous vous souhaitons un plein épanouissement au sein de la Résidence Autonomie Clérisse.

Nadine WADOUX  
Adjointe au Maire en charge des Seniors



Raphaël COGNET  
Maire de Mantes-la-Jolie



Présentation

## **La résidence autonomie Henri- clérisse**

### **Un projet de vie chaleureux et sécurisé**

La Résidence Autonomie Henri-Clérisse, située près des bords de Seine et au coeur de Mantes-la-Jolie, est proche du quartier commerçant, agréable et accueillant. Le projet de vie de la Résidence est d'accueillir des personnes retraitées, valides, autonomes, dans des logements individuels meublés avec leur mobilier personnel. L'objectif est d'assurer une indépendance de vie identique à celle du domicile classique dans un environnement chaleureux et sécurisé. De plus, les résidents peuvent bénéficier, à titre privé, d'un service de soutien ou de maintien à domicile. La gestion globale de la résidence est assurée par le service Seniors de la Ville de Mantes-la-Jolie.

### **Règlementation**

La Résidence Autonomie est régie par le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016, en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement concernant les «résidences autonomie» et publié au journal officiel, le 29 mai 2016.

Les données concernant les résidents peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la

loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978. La communication des documents et des données s'effectue également dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur prévues par la charte des droits et libertés de la personne.

En cas de contestation ou de réclamation, le résident a la possibilité de contacter les personnes habilitées qualifiées.

### **Les modalités d'accueil à la résidence**

Votre contrat de séjour est signé entre vous et la Ville de Mantes-la-Jolie. Le préavis de résiliation du contrat doit être déposé 8 jours avant la date de fin d'occupation du logement.

Un état des lieux est établi à l'entrée dans le logement et lors de la résiliation du contrat de séjour.

Compte tenu de son statut, la résidence ouvre droit à l'attribution de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), dans la mesure où le résident répond aux conditions d'attribution définies par la Caisse d'Allocations Familiales.



## Présentation des bâtiments

La résidence se compose de 2 bâtiments situés aux n°2 et n°4, de la rue Henri-Clérisse :

- Le bâtiment n° 4 a ouvert ses portes en janvier 1970. Il s'agit du bâtiment principal où se trouvent 39 logements, le bureau des gardiens, la salle de restauration et de convivialité.
- Le bâtiment n° 2 a ouvert ses portes en janvier 1981 et comprend 24 logements.

Chaque bâtiment est doté d'un ascenseur.

Chaque palier de chacun des 2 bâtiments possède un local vide-ordures.

Dans le bâtiment 4, vous trouverez une machine à laver, un sèche-linge et un étendoir mis à votre disposition.

Chaque résident dispose d'une boîte à lettres personnelle.

### Les différents types d'appartements

La Résidence Autonomie Clérisse propose quatre types d'appartements décomposé de la manière suivante :

- 11 F1
- 18 F1bis
- 33 F2
- 1 F3

Chaque appartement est doté d'un coin cuisine, d'une salle de bain et de WC.

Les F2 et F3 sont attribués en priorité aux couples. Le loyer est payable à terme échu (en fin de mois) et révisable en application de la législation en vigueur.

### Ménage et entretien des locaux communs

Le ménage des locaux communs, halls d'entrée, couloirs et locaux vide-ordures, escaliers, salle de restauration et de convivialité, est assuré par le personnel d'entretien affecté à la résidence.

Le gardiennage de la résidence est assuré 24h sur 24h et 365 jours par an par le personnel municipal. Les menues réparations dans le logement (dans le cadre d'un entretien normal) sont assurées par les services municipaux sur demande auprès des gardiens.

## Une large variété de services

### Service de restauration

En restauration collective : Un service de restauration est assuré du lundi au vendredi, le midi uniquement. Toute nouvelle inscription est à signaler soit au gardien, soit au service Seniors de la Ville de Mantes-la-Jolie. Le prix des repas est établi en

fonction du quotient familial individuel.

En restauration individuelle : Les résidents ont aussi la possibilité de se faire livrer leur repas à domicile. Ce service fonctionne toute l'année sans interruption. Les plateaux repas sont livrés en barquettes thermo-scellées permettant un réchauffage au micro-ondes, four traditionnel ou bain-marie. Le prix des repas est établi en fonction du quotient familial individuel.

### La Téléassistance

Un service de Téléassistance peut être mis en place. La demande de souscription est à retirer soit auprès d'un gardien, soit auprès du service Seniors de la Ville de Mantes-la-Jolie, qui gère le suivi administratif du dossier et la facturation.

La Téléassistance fonctionne 24h sur 24 et 365 jours par an. Elle est assurée par un prestataire particulier avec lequel l'abonné est en relation directe en cas de problème, par un simple geste en appuyant sur le bouton de la télécommande et ce dès l'installation du matériel au domicile.

Les prix de l'installation et de l'abonnement mensuel Téléassistance sont ceux facturés par le prestataire, conventionné par le Département des Yvelines. La facturation individuelle trimestrielle de ce service est assurée par la Ville de Mantes-la-Jolie.

### Les animations

Des animations collectives, assurées par la Ville de Mantes-la-



Jolie, sont mises en place au sein de la résidence, dont certaines en collaboration avec les associations :

- Après-midi ludique : jeux de société, jeux de cartes, Scrabble...
- Chant : une chorale et une animation musicale
- Cours d'informatique
- Ateliers culinaires
- Echange de savoirs
- Lecture...

Les animations peuvent être suivies d'une collation.

### Les sorties

Des sorties sont organisées d'avril à septembre. Le planning et les modalités d'inscription sont mis à disposition des résidents par courrier.

## Le Conseil des résidents

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, le Conseil des résidents favorise l'expression et la participation des résidents à la vie de la structure. Ses membres sont élus par leurs pairs tous les 3 ans. Le bureau se compose de 2 représentants des résidents, 1 représentant du personnel et 1 représentant de l'organisme gestionnaire.



Mantes-la-Jolie

# Mantais.es, (re) découvrez les services de votre Ville

## Panorama

Avec **45 000 habitants**, Mantas-la-Jolie est la **troisième ville des Yvelines**, à l'ouest de l'Île-de-France. Située aux portes du Parc naturel régional du Vexin Français et ville principale d'une communauté urbaine de 73 communes (Grand Paris Seine et Oise), Mantas-la-Jolie illustre magistralement l'expression « une ville à la campagne ».

À l'est de son territoire, le centre historique est dominé par la **Collégiale Notre-Dame**. Au centre, le quartier-village de Gassicourt propose un habitat pavillonnaire qualitatif, autour du centre ancien symbolisé par l'**église Sainte-Anne**. À l'ouest, le quartier du Val Fourré, réalisé dans les années 1960 et 1970, a fait l'objet de rénovations urbaines successives.

## Ma mobilité / mes visites

Repères :

Mantes-la-Jolie / Paris : 53 km

Mantes-la-Jolie / Versailles : 42 km

Mantes-la-Jolie / Cergy-Pontoise : 34 km

Mantes-la-Jolie / St-Quentin-en-Yvelines : 48 km

*Vers Paris :*

- Accès à Mantas-la-Jolie par l'autoroute : A13, A14 direction Mantas-la-Jolie, sorties n° 11, 12 et 13.

- La desserte ferroviaire permet de se rendre à Paris - Gare Saint-Lazare ; durée du trajet variable de 35mn (train direct) à 1h (train omnibus)

- Des lignes de bus fonctionnent également tous les jours au départ de la gare de Mantas-la-Jolie.

*Mantas-la-Jolie intra muros*

et en direction des communes voisines :

- La desserte interne de toute la ville est assurée chaque jour, toute l'année, par la société de transport T.A.M.

- La desserte des communes voisines est assurée par d'autres sociétés de transport en commun.

## Mes démarches administratives

Mantas-la-Jolie, chef-lieu d'arrondissement, est dotée des principales administrations :

- Sous-préfecture, 18-20 rue de Lorraine
- Tribunal d'Instance, 20 avenue de la République
- Commissariat de Police, 44-46 rue Pierre Sénard
- Gendarmerie, 131 boulevard du Maréchal Juin
- Hôtel de ville, 31 rue Gambetta
- Mairie de quartier de Gassicourt, 1 place Paul Bert
- Mairie de quartier du Val Fourré, Centre Commercial Mantas 2, allée des aviateurs
- Caisse d'Allocations Familiales, 1 rue La Fontaine
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie, 7 rue Georges Bizet
- Centre des Finances Publiques, 1 place Jean Moulin

## Les services hospitaliers

- Un Centre Hospitalier François Quesnay, 2 boulevard Sully
- Une polyclinique, 23 boulevard Duhamel
- Un centre médico-social du lac, rue René Duguay Trouin
- Un centre médico-social Frédéric Chopin, 1 rue Frédéric Chopin

## Mes courses au marché

5 marchés par semaine :

- Les mardis, vendredis et dimanches après-midi au Val Fourré
- Les mercredis et samedis matin dans le Centre-ville

## Les lieux culturels et de loisirs

- Musée de l'Hôtel-Dieu, place de l'Etape
- Salle d'exposition Chapelle Saint-Jacques, boulevard Duhamel
- Médiathèque « Duhamel », square Briussel Bourgeois
- Médiathèque « Louis-Aragon », place Mendès-France
- De nombreux équipements sportifs (gymnases, stade municipal, patinoire, stade nautique international, piscine)
- Deux équipements culturels :
  - E.C.M « le Chaplin », place Mendès-France
  - Espace Brassens, 18 rue de Gassicourt
- Quatre centres de vie sociale :
  - Gassicourt, 1 place Paul-Bert
  - Peintres-Médecins, 3 rue du Docteur Godeau
  - Les Garennes, 61 rue des Garennes
  - Aimé-Césaire, rue Boileau
- Méga CGR, un complexe de 9 salles de cinémas place Henri-Dunant
- Centre aquatique Aqualude, boulevard Sully,
- Ferme pédagogique, Ile l'Aumône.